



Nemko Canada Inc.

Inspection spéciale de l'équipement électrique selon les exigences canadiennes de sécurité électrique – Un guide pour les requérants



Introduction

Ce document offre des lignes directrices pour les requérants sur le programme d'Inspection spéciale de Nemko Canada (évaluation sur le terrain) pour l'approbation de l'équipement électrique destiné au marché canadien.

Nemko Canada Inc
303, Chemin River
Ottawa (Ontario)
K1V 1H2
Canada

www.nemko.com

Tél. : +1 613 737 9680

Table des matières

Introduction	2
1. Profil d'entreprise	4
1.1 Le Groupe Nemko.....	4
2. Produits admissibles	4
2.1 Portée d'accréditation	4
2.2 Produits compris	4
3. Inspection spéciale et exigences d'essais connexes.....	5
4. Frais d'inspection spéciale	5
4.1 Grille tarifaire	5
5. Procédure de demande	5
5.1 Documentation exigée.....	5
5.2 Format de la demande	6
5.3 Coordonnées pour la demande.....	6
6. Le processus d'inspection spéciale.....	6
6.1 Révision des documents.....	6
6.2 Évaluation sur le site	6
6.3 Confidentialité	7
7. Étiquette d'Inspection spéciale	7
8. Modification de l'équipement	7
9. Plaintes et appels	8
10. Références.....	8

1. Profil d'entreprise

1.1 Le Groupe Nemko

Le Groupe Nemko est une organisation mondiale spécialisant en services d'essais, d'inspection et de certification. Avec son siège social en Norvège et des filiales situées autour du monde, le Groupe Nemko est bien établi dans des marchés clé pour offrir des services d'évaluation de conformité et d'accès au marché.

Des renseignements supplémentaires sur le Groupe Nemko se trouvent à www.nemko.com.

2. Produits admissibles

2.1 Portée d'accréditation

Le Conseil canadien des normes (CCN) a accrédité Nemko Canada pour inspecter les produits électriques conformément avec sa portée d'accréditation (pour la portée complète, visitez le site Web du CCN à www.scc.ca/fr). Le tableau suivant offre des détails sur les normes auxquels Nemko doit adhérer lors de l'inspection des produits.

Norme	Titre
CSA Std. SPE-1000	Code modèle pour l'évaluation à pied d'œuvre de l'appareillage électrique

2.2 Produits compris

La portée de produits est décrite dans la section 1 du document sur la norme CSA SPE-1000. L'inspection ne remplace pas la certification, mais se trouve à être pertinente dans plusieurs cas. Quelques exemples où l'on peut appliquer le code modèle sont les suivants :

- a) l'équipement sur mesure pour les applications spéciales;
- b) l'équipement fabriqué sur une base non-répétitive;
- c) l'équipement vendu en quantités de moins de 500 sur une base nationale (par modèle, par année et par organisme de contrôle);
- d) l'équipement qu'on ne peut pas obtenir en tant que « certifié » selon un programme régulier de certification;
- e) l'équipement déjà installé ou prêt à l'emploi sur le site et qui est en attente d'acceptation par l'autorité compétente;
- f) les systèmes complets ou les sous-ensembles qui sont disponibles pour l'analyse et les essais lors du processus d'évaluation;
- g) tout autre équipement électrique tel que déterminé par l'autorité compétente.

2.3 Produits exclus

La portée des produits exclus est décrite dans la section 1 du code modèle sur la norme CSA SPE-1000 et est reproduite ci-dessous :

- a) les produits de fil et de câble;
- b) les dispositifs de câblage;

- c) l'équipement destiné à l'usage en endroits dangereux;
- d) les appareils et systèmes électromédicaux;
- e) les composants* qui nécessiteront des évaluations supplémentaires lorsqu'ils font partie d'un assemblage complet, tels que des interrupteurs, des relais et des temporisateurs;
- f) l'équipement branché à une ligne de tension électrique de plus de 46 kV;
- g) les monte-hommes, les ascenseurs, les systèmes d'aide à l'ascension et les systèmes semblables (autre que leurs panneaux de contrôle associés);
- h) tout équipement qui ne peut pas être évalué sur le terrain tel que prescrit par une autorité compétente (tel que l'équipement de nettoyage à air qui produit intentionnellement de l'ozone).

* L'inspection spéciale/l'évaluation sur le terrain s'applique uniquement à l'équipement qui peut être branché à l'alimentation électrique conformément à la partie 1 du Code canadien de l'électricité).

Tout produit qui a été précédemment refusé l'approbation par une autre organisation de certification ou d'inspection n'est pas admissible à l'inspection dans le cadre du programme.

3. Inspection spéciale et exigences d'essais connexes

Le service d'inspection spéciale est offert par une organisation de certification ou d'inspection reconnue par l'autorité réglementaire au nom des provinces et territoires participants. Le service permet d'évaluer les produits sur le site, et s'ils se conforment aux exigences techniques énoncées, les produits pourront porter l'étiquette du service d'inspection spéciale. L'évaluation sur le terrain de produits électriques n'équivaut pas à une évaluation à l'appui de la certification. Par conséquent, les produits évalués sur le terrain et étiquetés ne peuvent pas être considérés comme étant certifié. Le nombre d'unités qui sont admissibles à l'inspection spéciale est aussi limité.

Des **essais limités** sont effectués sur le terrain sur les unités qui sont assujetties à l'inspection spéciale. Afin de soutenir une demande d'inspection spéciale, le requérant peut fournir un rapport d'essai sur le produit aux fins d'examen et d'étude. Le requérant peut faire appel à n'importe quel laboratoire de contrôle **qualifié** pour offrir des données d'essai par Nemko Canada, ou un laboratoire de contrôle qui est autrement reconnu par Nemko Canada.

4. Frais d'inspection spéciale

4.1 Grille tarifaire

Les frais qui s'appliquent à l'inspection spéciale sont calculés en fonction du type de produit, de la quantité et de l'endroit où l'équipement sera inspecté et étiqueté. Des frais supplémentaires s'appliqueront lorsque l'équipement nécessite des modifications et plus qu'une visite sur place est requise. Vous pouvez communiquer directement avec Nemko Canada pour discuter des frais qui s'appliqueront à votre produit.

5. Procédure de demande

5.1 Documentation exigée

Généralement, la documentation suivante est requise pour faire une demande :

- le Formulaire de demande de Nemko
- une description du produit (spécifications et opération envisagée, conditions environnementales)

Dépendant du type de produit pour lequel l'inspection spéciale est demandée, plus ou moins de documents pourraient être requis, tels que des schémas de câblage, la nomenclature des pièces, etc. Veuillez consulter les sections suivantes pour déterminer ce qui s'appliquera à votre produit. Veuillez noter que si le processus d'inspection demande des essais additionnels, l'installation d'essai pourrait aussi demander des renseignements supplémentaires.

Veuillez communiquer avec nous au +1 613 737 9680 ou par l'entremise de www.nemko.com. Si vous avez besoin de conseil concernant les exigences de la demande, n'hésitez pas de communiquer avec votre Laboratoire Nemko local.

5.2 Format de la demande

La documentation à l'appui doit être fournie en format électronique. Les fichiers volumineux peuvent être téléchargés par l'entremise de notre serveur FTP. Veuillez consulter Nemko Canada pour obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe pour utiliser ce service.

5.3 Coordonnées pour la demande

La documentation pour la demande devrait être envoyée par courriel au chargé de compte de Nemko qui traite votre demande.

6. Le processus d'inspection spéciale

6.1 Révision des documents

Sur acceptation de votre commande, les documents accompagnant la demande seront évalués pour déterminer si des documents supplémentaires pourraient être requis lors de l'inspection, et pour effectuer un examen préliminaire de la construction du produit afin de faciliter le processus d'inspection sur le terrain. S'il y a des renseignements manquants, nous communiquerons avec vous immédiatement par écrit pour demander les renseignements supplémentaires.

L'administrateur de certification et/ou l'inspecteur communiquera avec le requérant afin de fixer une date pour l'inspection et confirmer le nombre d'unités à inspecter. Si une autorité compétente est impliquée dans le processus, elle sera avisée de la date de l'inspection et il sera déterminé si elle nécessite une copie du Rapport d'Inspection spéciale.

6.2 Évaluation sur le site

L'inspection aura lieu à l'emplacement précisé par le requérant, ou, dans certains cas, elle pourrait être effectuée au laboratoire de Nemko. L'inspecteur examinera et évaluera l'équipement conformément aux exigences applicables (SPE-1000 Code modèle pour l'évaluation à pied d'œuvre de l'appareillage électrique, les sections applicables du Code canadien de l'électricité (C22.1), ainsi que les amendements provinciaux et territoriaux au Code) et documentera les détails de l'équipement et de l'évaluation dans le Rapport d'inspection spéciale de Nemko. Ce sera nécessaire de désassembler des unités représentatives afin d'évaluer la construction et les composantes employées dans l'équipement.

Dans le cadre de l'évaluation, des essais limités sur un échantillon représentatif de l'équipement pourraient être requis. Bien que la plupart des essais soient non destructifs, certains essais pourraient occasionner des dommages à l'échantillon représentatif (p. ex. Un test de compatibilité appliqué sur un matériau de boîtier plastique si ce matériau n'est pas connu). Si des essais supplémentaires sont jugés nécessaires ou des renseignements additionnels sont requis, le requérant devra s'assurer de fournir les renseignements supplémentaires à l'inspecteur. Dans de telles instances, si les questions ne peuvent pas être résolues pendant que l'inspecteur est sur le site, une visite additionnelle sera requise lorsque les renseignements manquants seront disponibles.

Suite à l'inspection, des modifications aux unités inspectées pourraient être nécessaires. Si les modifications à l'équipement ne peuvent pas être effectuées pendant que l'inspecteur est sur le site, une visite additionnelle sera requise pour que l'inspecteur puisse réviser les modifications, et s'il juge celles-ci acceptables, étiqueter l'équipement.

L'équipement déclaré conforme aux exigences est doté d'une étiquette d'inspection spéciale de Nemko qui comporte un numéro de série. Cette étiquette est appliquée par l'inspecteur (ou sous la supervision directe de l'inspecteur). Les numéros de série des étiquettes appliquées à l'équipement admissible sont inscrits dans le Rapport d'inspection spéciale. Une copie du Rapport d'inspection spéciale complété est remise au requérant. Une copie électronique du Rapport peut être acheminée au requérant, ainsi qu'à l'autorité compétente (s'il y a lieu) une fois que l'inspecteur retourne au bureau.

6.3 Confidentialité

Le régime de l'organisme de contrôle employé demande un contact étroit avec le Conseil canadien de normes, en tant que notre organisme d'accréditation. Dans le cadre de nos activités sous ce régime, il pourrait être nécessaire de fournir, ou de rendre disponible pour l'inspection, les dossiers relatifs à votre produit comme preuve de conformité avec les normes applicables.

Tel que prescrit par les lois fédérales canadiennes, provinciales ou municipales, les dossiers seront aussi rendus disponibles. Vous serez avisé de l'intention de divulguer, sauf si la loi l'interdit.

La confidentialité pour toutes les autres tierces parties sera maintenue, à moins qu'on reçoive la permission écrite du requérant.

7. Étiquette d'Inspection spéciale

Les étiquettes d'inspection spéciale comportant un numéro de série sont uniquement fournies et apposées par le personnel d'inspection de Nemko Canada. L'étiquette d'inspection spéciale peut seulement être apposée une fois que le produit a été évalué sur le terrain par Nemko et déclaré conforme avec toutes les exigences. Un produit qui a été soumis à une inspection spéciale n'est pas considéré « certifié » et ne doit pas être représenté comme étant ainsi.

La mauvaise utilisation de l'étiquette d'inspection spéciale de Nemko Canada occasionnera une action contre le requérant conformément aux procédures de Nemko.

8. Modification de l'équipement

Dans certains cas, des modifications devront être apportées à l'équipement existant pour qu'il se conforme aux exigences applicables. L'étiquette d'inspection spéciale ne sera pas apposée avant que le requérant assure que les modifications nécessaires ont été effectuées et que celles-ci ont été examinées par l'inspecteur. Si les modifications à l'équipement ne peuvent pas être effectuées pendant que l'inspecteur est sur le site de

l'inspection, une visite additionnelle sera requise pour que l'inspecteur puisse réviser les modifications, et s'il juge celles-ci acceptables, étiqueter les unités.

Si les unités ne peuvent pas être modifiées de façon à se conformer aux exigences applicables, les unités ne seront pas étiquetées. Dans cette instance, il n'y aura aucun remboursement des frais d'Inspection spéciale.

Le rapport et l'étiquette d'inspection s'appliquent seulement au produit spécifique inspecté et étiqueté par notre inspecteur.

9. Plaintes et appels

Nemko Canada assure des procédures pour gérer de façon efficace les plaintes et les appels de ses clients. Toutes les plaintes et les appels devraient être soumis par écrit à l'adresse suivante:

Directeur de la certification
Nemko Canada Inc.
303, Chemin River
Ottawa (Ontario)
K1V 1H2 Canada

L'arbitre final pour les conflits traitant des questions d'accréditation dans le cadre du Programme d'accréditation des organismes d'inspection est le Conseil canadien des normes (CCN).

Vous pouvez communiquer avec le CCN aux coordonnées suivantes :

Conseil canadien des normes	Tél. : 613 238 3222
600-55, rue Metcalfe	
Ottawa (Ontario)	
K1P 6L5 Canada	

10. Références

Les documents suivants ont été consultés dans la création de ce Guide pour les requérants :

- | | | |
|--------------------|---|---|
| ISO/IEC 17020:2012 | - | Évaluation de la conformité -- Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection |
| ISO/IEC 17025:2005 | - | Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais |

Exigences et lignes directrices du CCN – Programme d'accréditation des organismes d'inspection

- | | | |
|--------------|---|---|
| CSA SPE-1000 | - | Code modèle pour l'évaluation à pied d'œuvre de l'appareillage électrique |
|--------------|---|---|